

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL

du lundi 23 mai 2022 à 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 15 décembre 2021

1. TRANSITION ENERGETIQUE

- 1.1 Accompagnement à la gestion plus durable de l'éclairage nocturne et au ciel étoilé
- 1.2 Mobilité partagée et sensibilisation aux mobilité alternatives
- 1.3 Poste d'animation mobilité

2. AGRICULTURE

- 2.1 Candidature à l'AMI Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)
- 2.2 Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agro écologiques sur les fermes
- 2.3 Conventions de partenariat avec le Lycée horticole de Saint-Ismier et le Lycée du Bocage à Chambéry dans le cadre du projet de Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse

3. BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

- 3.1 Attribution du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord »

4. POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 4.1 Diagnostic et inventaire des chemins ruraux
- 4.2 Candidature au programme LEADER 2023-2027

5. CULTURE / MANIFESTATIONS

- 5.1 Programme opérations culturelles – 2022

6. FORET

- 6.1 Opérations forêt-bois au titre de la programmation 2022
- 6.2 Candidature à la mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégie locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »

7. TOURISME

- 7.1 Accessibilité et préservation des milieux naturels - canyon de l'Infernet
- 7.2 Convention avec Chartreuse Tourisme

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Indemnités des élus
- Maison du parc
- Charte du parc
- ...

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le compte-rendu du 15 décembre 2021. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

1 – TRANSITION ENERGETIQUE

1.1 – Accompagnement à la gestion plus durable de l'éclairage nocturne et au ciel étoilé

Point présenté par Coline GIRARD, chargée de mission mobilité

CONTEXTE

Depuis 2016, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais sont engagés dans une démarche TEPOS (« Territoire à énergie positive »), avec l'objectif d'atteindre, d'ici 2050, un équilibre entre consommation énergétique et production d'énergie renouvelable.

La réhabilitation énergétique de l'éclairage public des collectivités contribue à cette démarche TEPOS, et a été identifiée comme un levier clé dans la stratégie de réduction de consommation du territoire. En effet, l'éclairage public contribue en moyenne à hauteur de 37 % des dépenses d'électricité des communes et constitue un poste important de réduction des consommations énergétiques.

En parallèle, le Parc a lancé, mi-2019, un projet de coopération avec deux autres Parcs, le Pilat et le Massif des Bauges : « **Un éclairage public raisonné pour des Parcs étoilé** ». L'objectif de ce projet, entre autres, est de sensibiliser et accompagner les communes à une gestion durable de leur éclairage public, à la rénovation, l'extinction, aux enjeux liés à la biodiversité et à la pollution lumineuse. De nombreuses actions ont été mises en place mais doivent être amplifiées.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il est proposé de mener un programme de sensibilisation à la thématique ciel étoilé / pollution lumineuse à travers les actions suivantes :

- Financement d'actions de sensibilisation grand public et scolaires
- Formations aux élus
- Programme de sensibilisation éclairage et acteurs privés

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Programme de sensibilisation à la thématique ciel étoilé / pollution lumineuse	7 000 €	LEADER	38%	3 800 €
Animations culturelles grand public	3 000 €	CD Isère	62%	6 200 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	100%	10 000 €

Concernant l'extinction de l'éclairage nocturne, Stéphanie BREYTON demande combien cela représente de communes.

Artur FATELA indique que cela touche une quarantaine de communes au sein du Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et le plan de financement ;***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de LEADER ;***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Mathilde LOISEAU

1.2 – Mobilité partagée et sensibilisation aux mobilités alternatives

Point présenté par Coline GIRARD, chargée de mission mobilité

CONTEXTE

Le programme PEnD-Aura+ dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 a permis d'initier de nombreuses actions afin de mutualiser l'usage de la voiture individuelle.

Ces deux dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place : lancement du réseau des ambassadeurs, évaluation du dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, organisation d'une fête de l'écomobilité, soutien ponctuel lors d'événements organisés par des structures partenaires pour proposer des solutions de mobilité alternative, lancement d'une réflexion sur l'autopartage entre particuliers, création d'un projet pédagogique sur la mobilité proposée à deux écoles... Toutes ces actions visent à amorcer de nouvelles expérimentations de mobilité en zone rurale de montagne ainsi qu'à accompagner le changement de comportement vers une mobilité plus sobre.

A partir de 2022, le Parc souhaite consolider cette dynamique en lançant une action sur l'autopartage entre particuliers, qui propose un soutien financier aux groupes d'autopartage et un accompagnement technique et humain pour résoudre les différents freins. Le Parc financerait une assurance spécifique pour assurer les véhicules en autopartage pour une durée d'une année renouvelable en fonction de l'expérimentation. Un contrat d'assurance avec Groupama serait porté par la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR), collectivité pionnière de l'action et lancée dans la démarche depuis maintenant 3 ans. Une convention de partenariat et de financement serait ensuite établie entre la COR et le Parc naturel régional de Chartreuse afin de les inclure dans ce contrat.

Le Parc envisage également de poursuivre le travail de sensibilisation et de communication entamé sur le sujet. En parallèle, il est prévu de poursuivre la recherche de nouveaux financements en candidatant à des programmes ambitieux et structurants pour les actions du Parc sur le sujet de la mobilité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- Financer une assurance adaptée et spécifique à l'autopartage entre particuliers
- Conventionner avec la COR pour pouvoir bénéficier de l'assurance adaptée à l'autopartage entre particuliers
- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'animation à l'écomobilité auprès de différents publics
- Développer une communication cohérente, structurée et harmonisée sur les différentes solutions de mobilité

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dépenses envisagées	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Cotisation annuelle assurance autopartage	1500 € (60€ par véhicule)	Région AURA	4000 €
Supports de communication mobilité	1500 €		
Animations/ Evénements (ex : prêt VAE lors d'un événement, matériel projets pédagogiques)	1000 €		
TOTAL	4000 €		4000 €

Michelle MONIN souhaite savoir sur quelle étude on s'appuie pour connaître la pertinence de cette démarche d'autopartage. Sur la commune de Miribel les Echelles, une enquête du CCAS a démontré que cette action ne peut pas fonctionner, la population n'a pas d'horaires fixes.

Dominique ESCARON conçoit que c'est un sujet très compliqué mais notre but est d'accélérer et de diffuser les informations qui ne sont pas toujours connues. Il existe déjà de nombreuses initiatives comme le covoiturage des grenoblois pour venir jusqu'au Parc, l'application de mise en relation de particuliers au Sappey, le gros succès des véhicules Citiz sur le bassin grenoblois qui s'étendent maintenant sur le massif, comme le minibus à St Pierre de Chartreuse, et rajoute que les jeunes d'aujourd'hui n'ont plus les mêmes besoins et ne possèdent plus forcément de voiture. Véronique MOREL s'aperçoit que le bus de 7h de St Laurent du Pont attire de nombreuses personnes des alentours qui s'organisent de façon informelle, nous ne pouvons pas organiser à la place des gens, mais nous pouvons faciliter et les aider dans cette tâche.

Bernard MICHALLET rajoute qu'un pourcentage important de personnes se déplacent au travail en vélo.

Dominique CLOUZEAU conclut en affirmant que la base c'est de faire une enquête, ce qui permettra de faire réfléchir les gens à leur moyen de déplacement.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et le plan de financement***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention de financement sur l'assurance d'autopartage***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet***
- ***D'autoriser le Président à candidater auprès de futurs programmes de financement afin de mettre en œuvre les objectifs relatifs à la mobilité mentionnés dans la Charte***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 – Animation mobilité

Point présenté par Artur FATELA, Directeur

RAPPEL

Le programme PEnD-Aura+ dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 a permis d'initier de nombreuses actions afin de mutualiser l'usage de la voiture individuelle. Le programme arrive à sa fin et le Parc souhaite pour cela assurer la poursuite des actions entamées.

Une chargée de mission assure depuis 2 ans la mise en œuvre des actions sur la mobilité du Parc. Ces actions permettent notamment d'accompagner l'expérimentation de nouveaux services de mobilité et de sensibiliser à de nouvelles pratiques de déplacement.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la mobilité sur la deuxième partie de l'année 2022 (du 1er juillet au 31 décembre).

Principales missions :

- Animation du réseau des ambassadeurs de la mobilité
- Mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux services de mobilité
- Accompagnement des porteurs de projets du territoire
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs
- Elaboration d'actions d'animation et de communication pour inciter au changement de comportement en matière de mobilité
- Recherche et construction des candidatures pour répondre aux programmes et AAP sur la mobilité

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	18 516,00 €	Europe Leader (80%)	17 034,72 €
Coûts indirects	2 777,40 €	Autofinancement parc (20%)	4 258,68 €
Total	21 293,40 €	Total	21 293,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée d'Anne GERIN avec son pouvoir

3 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

3.1 – Attribution du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures des Préalpes du Nord »

Point présenté par Laure BELMONT, responsable de mission biodiversité, aménagement et paysage

CONTEXTE

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de **Chartreuse**, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : **la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).**

Le 09 novembre 2020, les membres du Bureau syndical ont approuvé la candidature à la démarche POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet.

Le 26 avril 2021, les membres du Bureau syndical ont approuvé la convention constitutive associant les 5 PNR impliqués et le fait que le PNR de Chartreuse serait le coordonnateur du groupement de commande de la partie « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures », associant les PNR du Massif des Bauges et du Vercors.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le marché de prestation de services n°2022/BAP/01 a été lancé le 19/03/2022. Le 11 avril, faute de réponse, ce marché a été considéré comme infructueux et a été relancé en consultation directe. Trois candidats ont transmis au Parc une proposition commerciale dans le délai souhaité. Il s'agit de :

- BIOTOPE, offre de base d'un montant de 65 682 € TTC, 74 172 € TTC avec les options 1, 2 et 3
- INRAE, offre de base d'un montant de 60 535 € TTC, 68 283,40 € TTC avec les options 1 et 3
- TERROÏKO, offre de base d'un montant de 66 660 € TTC, 68 100 € TTC avec les options 1 et 3

L'analyse technique des offres réalisée par les techniciens des trois PNR Massif des Bauges, Chartreuse et Vercors a été présentée à la Commission d'appel d'offres (CAO) du Parc de Chartreuse réunie le lundi 23 mai à 18h00.

La CAO a choisi le prestataire TERROÏKO, sa particularité est d'utiliser un outil innovant, utilisable par l'ensemble des parcs qui travailleront sur cette étude. L'objectif sera d'obtenir une carte d'occupation du sol, de définir des îlots de forêts matures, d'identifier les espèces qui se déplacent d'un îlot à l'autre... et ainsi obtenir des zones à enjeux et de favoriser la circulation de ces espèces.

Bernard MICHALLET précise qu'une forêt mature est une forêt qui a vieilli, avec un écosystème riche, provoqué par la non exploitation actuelle.

Laure BELMONT donne l'exemple du versant Est de la Grande Sure.

Il s'agira de réaliser un diagnostic de la connectivité actuelle entre les îlots de forêts matures, en identifiant les espaces et milieux servant de corridors écologiques ; dessiner, caractériser, hiérarchiser les composantes (réservoirs et corridors) d'une trame écologique de forêts matures ; proposer des solutions de pérennisation voire de restauration de cette trame sur la base de scénarios (intervention sur les corridors et/ou les réservoirs de forêt mature) et de propositions d'actions.

La répartition financière du paiement de cette prestation sera faite à part égales entre les trois PNR Massif des Bauges, Chartreuse et Vercors, tel que stipulé dans la convention de groupement. Le financement de cette prestation est assuré à 60% par l'Europe sur des fonds FEDER, à 20% par l'autofinancement du Parc (temps passés), à 10% par l'Etat sur le FNADT et à 10% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bertrand PICHON-MARTIN demande qui finance les panneaux autoroutiers indiquant les corridors écologiques.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise qu'ils sont financés par l'Etat.

Elle indique qu'il existe d'autres ouvrages moins visibles, comme ceux de Chartreuse Diffusion qui passent sous la route. Le but étant de faire le trait d'union entre toutes les espèces.

Elle explique aussi le travail de l'Office National des Forêts qui est de maintenir ces îlots de sénescence afin de garantir des habitats naturels.

Mathilde LOISEAU demande si l'on a connaissance du nombre d'îlots sur le territoire.

Laure BELMONT indique que ce travail est en cours, nous ne disposons pas d'images LIDAR, seulement en forêt domaniale. Le prestataire construira la méthode d'analyses, avec des images haute définition, il s'agira de définir les zones qui sont le plus mature et de travailler sur les différents types de boisement.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'entériner la décision de la CAO choisissant le prestataire TERROÏKO pour la réalisation du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord », pour un montant de 68 100 euros TTC avec les options 1 et 3;***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 38

Exprimés (en voix) : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – AGRICULTURE

2.1 – Candidature à l'AMI / nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) porté par le Parc

Point présenté par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Pour activer ces mesures, le Parc doit porter un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) afin de pouvoir mobiliser des financements (européens, nationaux et départementaux) à destination des agriculteurs et des groupements pastoraux du territoire. Ces indemnités seront versées en contrepartie du respect des cahiers des charges des différentes mesures contractualisées pour une durée de 5 ans.

Le renouvellement de ces mesures sont très attendues des agriculteurs et des groupements pastoraux, elles leur permettent de valoriser financièrement leurs pratiques culturelles menées sur des espaces remarquables et/ou difficiles et de prendre en charge les éventuels surcoûts occasionnés par la mise en place de mesures spécifiques de préservation de la faune et/ou de la flore.

Le Parc a porté un premier PAEC sur la période 2015 – 2022.

Une évaluation du PAEC a été réalisée auprès des bénéficiaires du précédent programme et des différentes structures partenaires. L'ensemble des éleveurs et des groupements pastoraux qui ont contractualisés des MAEC ont ainsi été contactés.

Voici les principales informations qui émanent de cette évaluation :

41 structures ont contractualisé des MAEC : 30 exploitations et 11 groupements pastoraux.

- Tous les alpages de Chartreuse ont contractualisé des MAEC (2051 ha)
- Du côté des éleveurs : près de 700 ha contractualisés

Surfaces totales engagées en MAEC : 2750 ha

Subventions totales versées aux éleveurs et groupements pastoraux sur 5 ans : 862 093 €

Lors de la restitution de ce bilan avec l'ensemble des acteurs concernés, il a été décidé de poursuivre la dynamique engagée avec les éleveurs et les groupements pastoraux autour des enjeux croisés de la préservation de la biodiversité et des pratiques d'élevages. Il est ainsi proposé de répondre à l'AMI du Ministère de l'agriculture (avant fin mai 2022) en vue d'un dépôt de dossier de candidature d'un « PAEC Chartreuse » (en septembre 2022).

Ce dossier de candidature sera élaboré avec l'ensemble des partenaires agricoles et environnementaux. Les secteurs prioritaires de ce nouveau PAEC seront : les alpages, la RNHC, les zones N 2000, les pelouses sèches, les zones humides et les zones de coteaux intermédiaires non mécanisables.

Stéphane GUSMEROLI précise que sans le soutien du Parc, les agriculteurs ne pourraient pas se lancer seuls dans ces démarches à cause de la lourdeur administrative.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la réponse à l'AMI et le dépôt de candidature pour un prochain PAEC et les partenariats engagés ;***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement nécessaire à la réalisation du dossier de candidature ;***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche***

Votants (en voix) : 38

Exprimés (en voix) : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agro écologiques sur les fermes

Point présenté par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'élaboration du prochain Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) qui permettra aux agriculteurs et aux groupements pastoraux de contractualiser de nouvelles Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) en 2023 pour 5 ans, le Parc de Chartreuse, opérateur du PAEC, doit anticiper et préparer les éleveurs à cette prochaine programmation sur les secteurs à forts enjeux.

L'année 2022 sera ainsi une année de concertation et de sensibilisation. Des démarches expérimentales seront proposées aux éleveurs sur un secteur en particulier : la vallée du Guiers, secteur à enjeux forts où le taux de contractualisations a été faible lors de la première vague de MAEC. A noter que les milieux naturels de la plaine du Guiers, dont une grande partie sont des zones humides, sont très riches en biodiversité et font l'objet d'une grande attention de la part des acteurs de la protection de l'environnement.

Des actions seront ainsi conduites durant cette année de transition sur ce secteur afin de renforcer la conciliation des usages agricoles avec la préservation de la biodiversité et de tenter d'améliorer in fine le nombre de contractualisations en 2023.

Il s'agira de réaliser des diagnostics en croisant les enjeux environnementaux / pratiques agricoles et surtout de rencontrer individuellement chaque agriculteur du secteur pour échanger sur ses pratiques et proposer des actions agroécologiques simples et accessibles à mettre en place rapidement sur les exploitations.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise, d'accompagnement et d'animation de la LPO	9 100 €	Région AuRA	9 100 €
TOTAL	9 100 €	TOTAL	9 100 €

Dominique ESCARON rappelle que c'est dans la même architecture que la PAC, il y a un rééquilibrage de fait, c'est-à-dire que les agriculteurs qui en font plus écologiquement seront plus aidés.

Bernard MICHALLET rajoute que ces aides sont bien cadrées et vérifiées par les services.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.***

Votants (en voix) : 38

Exprimés (en voix) : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 – Conventions de partenariat avec le lycée horticoles de St-Ismier et le lycée du Bocage à Chambéry dans le cadre du projet de Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

Le Parc a lancé en 2016 une opération scientifique participative et innovante autour des variétés de fruits et légumes anciens et/ou locaux en partenariat avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) et l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM). Cette initiative vise à se réapproprier un patrimoine oublié et le réinvestir dans une économie alimentaire locale pour le futur.

Les résultats issus des recherches bibliographiques conduites en début de projet sont exceptionnellement riches. Parmi les variétés d'origine locale et régionale, plus de 70 variétés ont déjà été retrouvées. Parmi les pistes de valorisation envisagées, suite à ce travail de recensement et d'enquêtes, il a été décidé de développer des synergies avec les Centres de formation agricole et horticoles du territoire. Des rencontres ont ainsi eu lieu avec les établissements situés à proximité du Parc : le Lycée horticoles de Saint-Ismier et le Lycée du Bocage situé à Chambéry.

Les filières proposées par ces établissements, ainsi que les activités développées notamment par l'exploitation du Lycée de St Ismier, ont permis de conduire des actions en commun dès 2018 autour de la production et la valorisation des variétés anciennes (accueil de sessions de formation, site de multiplication de certaines semences, vente de semences et de plants, verger conservatoire des variétés locales, etc.).

Afin de formaliser ce partenariat, une première convention a été signée avec le Lycée de Saint-Ismier et son exploitation en 2019 pour 3 ans. Depuis, des relations ont également été tissées avec le Lycée du Bocage de Chambéry. Au regard de l'intérêt des résultats obtenus, et dans le but de poursuivre ces actions, il a été décidé de renouveler la convention avec le Lycée et l'exploitation de St Ismier et de proposer une première Convention de partenariat au Lycée du Bocage pour la période 2022 - 2024.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Ces conventions de partenariat ont pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver ce projet et les partenariats engagés ;***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement nécessaire à la réalisation de ces partenariats ;***
- ***D'autoriser le Président à signer les conventions et tout document relatif à ce projet ;***

Votants (en voix) : 38

Exprimés (en voix) : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – POLITIQUES CONTRACTUELLES

Points présentés par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

4.1 – Inventaire et diagnostic des chemins ruraux et voies communales

CONTEXTE

Les voiries communales et les chemins ruraux font partie intégrante du patrimoine historique, culturel et économique des communes. Relevant du domaine public, ils structurent la commune et conditionnent l'accessibilité et les liaisons entre les territoires. Aujourd'hui, sauf en cas de délégation de compétence, la gestion de ces voiries et chemins reste à la charge des communes.

Ainsi, de multiples entrées permettent d'appréhender la question des chemins ruraux :

- **Agriculture et exploitation forestière** : de nombreux chemins ruraux permettent l'accès aux parcelles agricoles et forestières. Les connaître, les cartographier et les entretenir sont des enjeux du développement agricole et forestier du territoire.
- **Enjeu de transition et changement climatique** : dans un contexte de développement des modes doux, ils permettent de réaliser de petits déplacements à pieds ou en vélo dans un environnement protégé de la circulation automobile. Repérés et entretenus, ils permettent une alternative à la voiture individuelle pour les petits trajets quotidiens des habitants.
- **Tourisme et pratiques récréatives de proximité** : Balisés et cartographiés, ou transformés en voie verte, ils sont un moyen de mettre en valeur le patrimoine paysager du territoire.
- **Urbanisme et patrimoine** : certaines parcelles desservies par des chemins ruraux (ou voies communales) « oubliés » perdent leur statut constructible du fait de l'absence de voie de desserte « officielles ».
- **Conflits d'usages** : La hausse de fréquentation des espaces ruraux à proximité des centres urbains crée de fréquents conflits d'usages. En effet, les urbains et néo-ruraux ne respectent pas toujours les exploitations agricoles et forestières, fautes de connaissances. En parallèle, certains propriétaires fonciers s'accaparent des chemins ruraux et en bloquent l'accès.

La diversité des enjeux en fait une ressource importante pour les communes. Il s'agit donc de mieux les identifier et les qualifier afin d'être capable de les protéger, de les entretenir et d'en déterminer les usages.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Le projet consiste à permettre à plusieurs communes de bénéficier d'un état des lieux afin d'avoir une connaissance la plus exhaustive possible des chemins ruraux et voies communales existants, de leurs caractéristiques et de leurs usages. Le prestataire retenu conseillera les communes sur les démarches à entreprendre pour les cas litigieux. A l'issue de ce travail, les

communes auront toutes les cartes en mains pour réaliser une enquête publique et faire valider un plan de voirie.

En fin de mission, le prestataire remettra au maître d'ouvrage 1 document de bilan sur cette opération expérimentale. Ce document précisera la méthodologie, listera les freins éventuels, et les points d'amélioration identifiés. Cela permettra au Parc de Chartreuse de capitaliser cette expérimentation en vue d'une éventuelle répliquabilité de l'action sur d'autres communes du Parc.

Cet inventaire « groupé » concerne les communes suivantes : Saint Baldoph, Vimines, Saint Cassin, Montagnole, (tranche ferme du marché) ainsi que Myans et Porte de Savoie (tranches optionnelles affermies).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Tranche ferme (communes de Saint Baldoph, Vimines, Saint Cassin, Montagnole)	19 500 €	Subvention LEADER (60%)	19 020 €
Tranche optionnelle 1 : commune de Myans	2 700 €	Subvention CD 73 (20%)	6 340 €
Tranche optionnelle 2 : commune de porte de Savoie	9 500 €	Participation des communes (20%)	6 340 €
<i>TVA non applicable</i>	<i>Détail par communes :</i>		
	<i>Vimines :</i>	<i>975 €</i>	
	<i>Saint-Cassin :</i>	<i>975 €</i>	
	<i>Saint-Baldoph :</i>	<i>975 €</i>	
	<i>Montagnole :</i>	<i>975 €</i>	
	<i>Myans</i>	<i>540 €</i>	
	<i>Porte de Savoie :</i>	<i>1 900 €</i>	
Total	31 700 €	Total	31 700 €

Cédric VIAL considère ce travail très intéressant, il demande s'il y a eu un appel à candidature, car seulement quelques communes de Savoie apparaissent dans le projet, même s'il a bien conscience que c'est expérimental, il pense que d'autres communes auraient aimé répondre et enfin il demande quelle sera la suite et s'il y aura toujours une enveloppe LEADER.

Corine WOLFF précise qu'il n'y a pas eu d'appel à candidature, il est question de la convergence de préoccupations de certaines communes sur ce thème-là.

Dominique ESCARON est persuadé que c'est un vrai sujet qui concerne toutes les communes, c'est pour cela que Pascal BOGAERT a réalisé cette application sur la nature des chemins.

Anne GERIN demande quand les résultats de l'expérimentation seront disponibles.

Corine WOLFF annonce que le travail a déjà commencé, les résultats sont déjà prévu pour la fin de l'année.

Il semble à Mathilde LOISEAU qu'il y avait déjà eu un travail réalisé sur les chemins ruraux pour la commune de St Pierre d'Entremont.

Dominique ESCARON rappelle que ce travail est ancien, il est toujours nécessaire de remettre à jour les statuts des chemins et des voies.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader et le Département de la Savoie***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 38

Exprimés (en voix) : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Céline DOLGOPYATOFF BURLET qui a donné son pouvoir à Cédric VIAL

4.2 – Candidature au programme Leader 2022-2027

CONTEXTE

La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027, a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Pour répondre aux grands principes de la mise en œuvre de LEADER en Auvergne Rhône-Alpes, un rapprochement s'est opéré entre 5 GALs de l'actuelle programmation LEADER : Chartreuse, Massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant Pays Savoyard et Belledonne.

Le 25 avril 2022, une réunion politique regroupant ces 5 GALs et les 13 EPCI concernés par le périmètre a eu lieu, en visioconférence. Les EPCI sont favorables pour une coopération dans le cadre de LEADER pour la période 2023-2027. **Le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse a été proposé et retenu pour être la structure porteuse de la rédaction et du dépôt de la candidature.** Ce futur GAL est nommé provisoirement « Entre Lacs et Montagnes ».

Thématiques :

Trois thématiques seront à traiter par les GALs, croisées avec 1 thématique transversale : Prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter en de matière transversale.

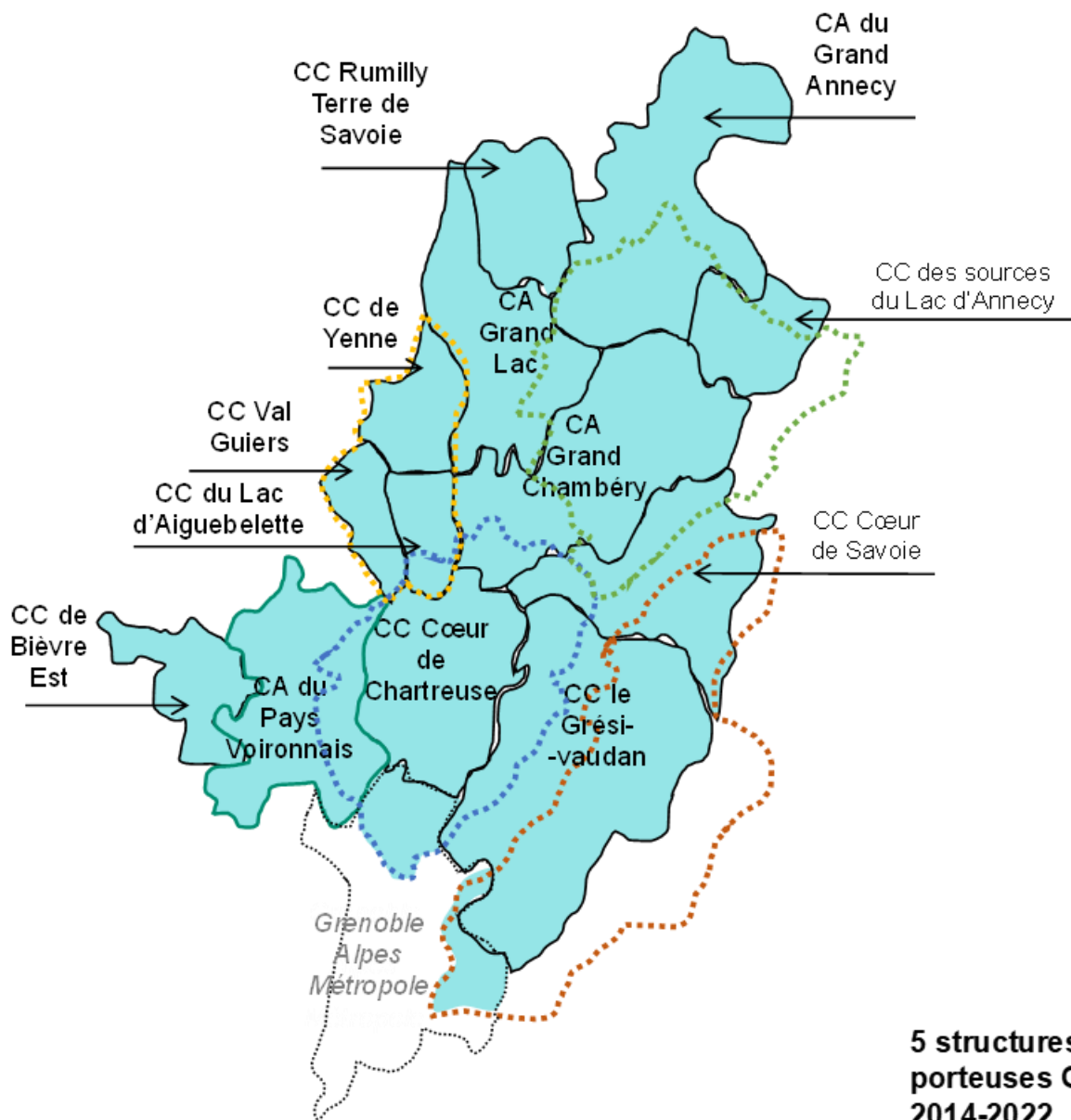
- Thématique 1 : Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Thématique 2 : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Thématique 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

PERIMETRE LEADER PROPOSE

Les EPCI formant ce territoire sont les suivantes :

CA du Grand Anancy / CA du Grand Chambéry / CA du Pays Voironnais / CA Grand Lac / CC Cœur de Chartreuse / CC Cœur de Savoie / CC de Bièvre Est / CC de Yenne / CC des sources du Lac d'Anancy / CC du Lac d'Aiguebellette / CC du Grésivaudan / CC Rumilly Terre de Savoie / CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluse dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Une demande de dérogation sera faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Muriannette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.



5 structures porteuses GAL 2014-2022

**GAL LEADER 2023-2027
ENTRE LACS ET MONTAGNES**

13 EPCI (+ communes de la métro Grenobloise du Parc de Chartreuse et d'espace Belledonne)

4 030 km²

822 108 habitants

-  PNR du massif des Bauges
-  PNR de Chartreuse
-  Espace Belledonne
-  CA du Pays Virois
-  Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

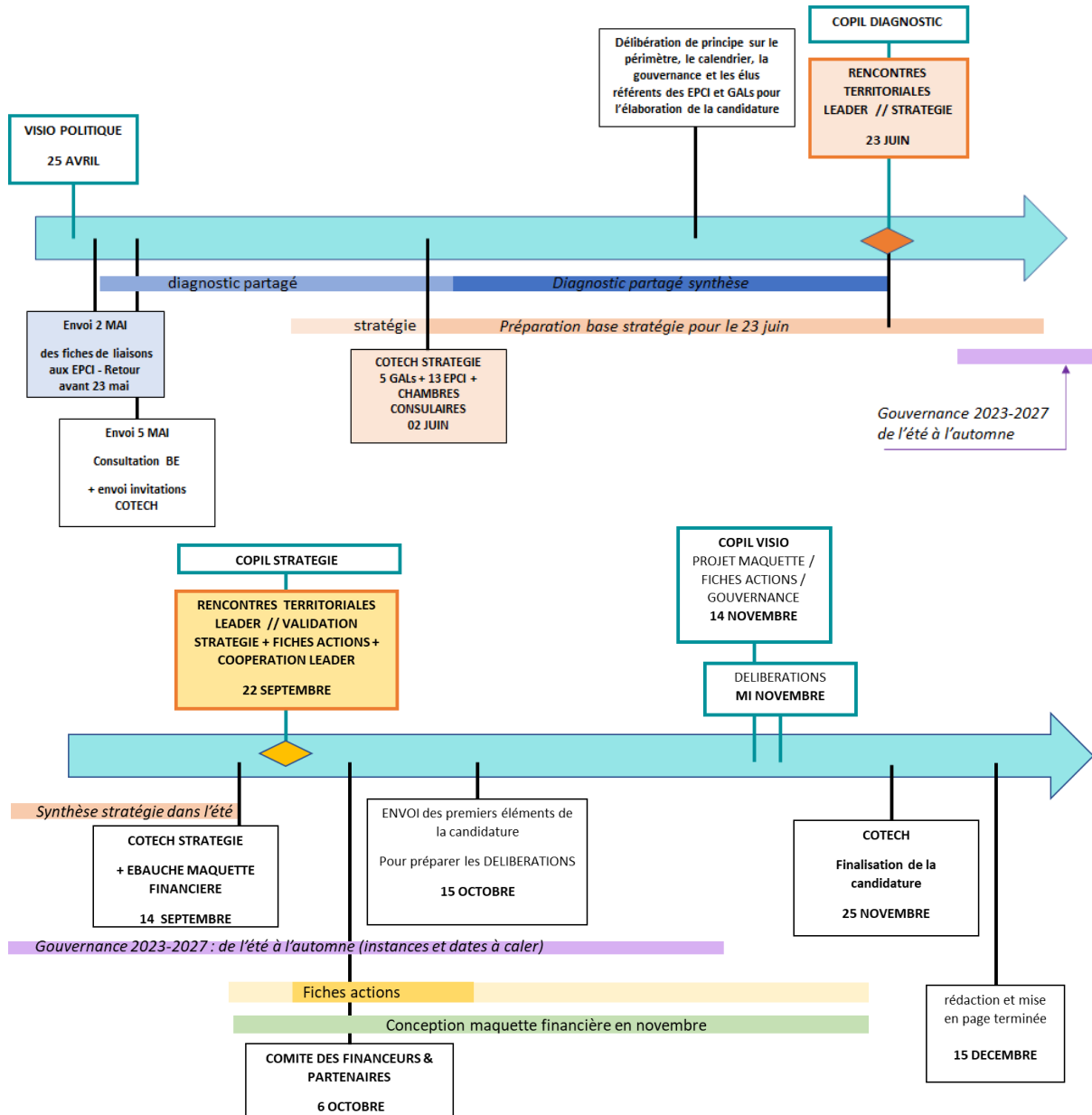
ELABORATION DE LA CANDIDATURE

La candidature finalisée doit être envoyée avant le 30 décembre 2022 à la Région.

La gouvernance proposée le 25 avril pour l'écriture de la candidature est la suivante :

- Constitution d'un COPIL (1 élu par GAL actuel et par EPCI)
- Constitution d'un COTECH (animatrices des 5 GALs actuels + 1 technicien référent par EPCI)
- L'animation, la synthèse et l'écriture proprement dite sont réalisées par les 5 GALs actuels (Groupe Projet)
- 2 élues référentes sont nommées pour être les interlocuteurs privilégiés de la Région, si cela s'avère nécessaire : Alexandra Turnar et Nathalie Béranger.

Un calendrier prévisionnel a été présenté le 25 avril en visioconférence.



Les territoires qui déposeront in fine une candidature pourront bénéficier d'un soutien financier pour la phase d'élaboration de leur stratégie. Cette aide sera ouverte aux différentes structures impliquées dans l'élaboration de la candidature, sous réserve qu'elles aient formalisé leur partenariat avec la structure chef de file via une convention. Il est proposé que les 4 autres structures porteuses de GAL actuels, qui se sont déjà activement impliquées dans des temps de travail techniques depuis la sortie de l'AMI, conventionnent avec le Parc de Chartreuse pour bénéficier de ce soutien financier.

Cédric VIAL annonce que cette réforme, avec une baisse de 25 à 30 % au niveau national, est subit par tout le monde. L'objectif est de limiter les frais de fonctionnement en essayant de regrouper les GAL, au total il y aura 13 à 15 GAL dans la Région. La mission la plus importante d'un GAL est l'instruction des dossiers, il doit continuer à être au contact des porteurs de projets, un GAL c'est une « chambre d'enregistrement ».

Concernant l'agriculture et le tourisme, ils devront être séparés des fonds LEADER et passeront sur le FEADER.

Autre élément qu'il souhaite soulever : on fait entrer des communes qui étaient déjà dans des espaces LEADER, mais aussi des communes qui n'en bénéficiaient pas comme celles de la métropole de Grenoble, ces communes qui sont urbaines ou périurbaines sont moins légitimes, il serait préférable de rester sur des communes rurales.

Corine WOLFF confirme que la convention devra être bien écrite, car il ne faudrait pas que les territoires urbains viennent puiser les subventions des territoires ruraux, sachant qu'il reste toujours la question de l'enveloppe budgétaire, on s'attend à ce que les fonds baissent.

Dominique ESCARON souligne que pour que ce périmètre fonctionne, il ne faudra oublier personne et trouver une bonne gestion avec les chargés de mission.

Mathilde LOISEAU demande si les phases du calendrier sont déjà connues.

Corine WOLFF explique qu'il n'y a pas encore de dates fixées, la phase actuelle est de définir le périmètre et de faire acte de candidature. Elle demande à Cédric VIAL s'il a connaissance de l'enveloppe.

Il lui répond que la Région ne sait pas encore comment les calculs seront fait.

Anne GERIN indique que les acteurs culturels sont très inquiets de ce nouveau dispositif qui sera très compliqué.

Cédric VIAL et Corine WOLFF tiennent à féliciter Artur FATELA et les techniciens pour leur implication dans ce travail.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'engagement du Parc de Chartreuse dans cette coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du GAL précité,***
- ***D'engager le Parc de Chartreuse comme chef de file du projet pour la phase de préparation de la candidature, la formalisation du partenariat, et pour le dépôt de la candidature,***
- ***De designer M. Dominique Escaron (Président du Parc de Chartreuse) et Mme Corine Wolff (Présidente du GAL Chartreuse) comme élus référents pour le COPIL,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier, y compris la demande de soutien financier pour la phase d'élaboration de la stratégie et le dépôt de la candidature.***

Votants (en voix) : 38

Exprimés (en voix) : 38

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1 (Stéphane GUSMEROLI)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Stéphane GUSMEROLI

5 – CULTURE / MANIFESTATIONS

5.1 – Programme opérations culturelles 2022

Point présenté par Anne GERIN Vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine

CONTEXTE

Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie, informer et sensibiliser habitants et visiteurs, conduire des actions expérimentales ou innovantes, sont 3 des missions socles des Parcs naturels régionaux. Les actions culturelles et artistiques mises en place avec le Parc de Chartreuse traversent tout ou partie de ces 3 missions et contribuent à faire territoire.

Pour ce faire, la mission culture/patrimoine du Parc construit et entretient un lien de travail et de suivis de projets avec les acteurs culturels du territoire et voisins tout au long de l'année, et propose un appel à candidature annuel pour sélectionner des projets répondant à un cahier des charges et aux critères d'identités culturelles du Parc.

Ainsi pour 2022, 5 projets ont été retenus, sur 6 déposés :

1. Scène nomade (MO : association Instinct'taf)
2. Les Endimanchés (MO : association Les Endimanchés)
3. Saison culturelle aux Entremonts / salle Notre-Dame (MO : association AADEC)
4. Festival ArchiNature (MO : association Cogito ergo Sum)
5. Raconte-moi tes lendemains qui chantent : 10 000 pas de côté dans le Parc de Chartreuse (MO : association Un Euro ne fait pas l'Printemps)

Un dossier n'a pas été retenu, ne correspondant pas aux critères de l'appel à candidature, présenté par la Cie chorégraphique Kubilai Khan Investigation et le bureau d'accompagnement artistique LoLink. La proposition, correspondait à un projet de résidence d'artistes avec une nécessité de coordination du Parc importante. Malgré son intérêt cela ne remplissait pas vraiment les critères énoncés.

DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC

1. SCENE NOMADE (MO : ASSOCIATION INSTINCT'TAF)

PRESENTATION :

Scène nomade est un programme de propositions artistiques itinérant ; c'est une scène sans lieu, qui se déplace en concertation avec les communes et structures qui accueillent les spectacles du programme.

Mené par l'association Instinct'taf, outillée techniquement pour déplacer du matériel scénique et expérimentée en la matière par plus de 12 ans d'action en Chartreuse et ailleurs, Scène Nomade se positionne comme un projet de scène itinérante, de colportage de spectacles, d'artistes et de rencontres ; construit autour d'une programmation saisonnière de Mai à Octobre. Cette programmation proposera des esthétiques variées : cirque, théâtre, musique, mime, conte, comédie...mais aussi des conférences gesticulées. 12 dates sont prévues.

La fonction sociale du spectacle, de la sortie culturelle, l'ouverture à la rencontre avec les artistes sont au centre de la démarche de Scène Nomade. Aller vers les publics, dans un territoire ou les déplacements ne sont pas toujours aisés ; décomplexer la fréquentation d'un spectacle en sortant des lieux sacralisés de l'expression artistique et en s'adaptant à ce que propose le territoire d'action.

Scène Nomade en s'installant sur les places de villages, entend aussi participer à la dynamique des cœurs de bourgs.

Budget prévisionnel : 34 557 € / soutien sur contrat de Parc : 4 000 € (région AURA)

2. LES ENDIMANCHES (MO : ASSOCIATION LES ENDIMANCHES)

PRESENTATION :

Implanté à Saint-Pierre de Chartreuse, le festival Les Endimanchés se déroulera les 16 et 17

juillet, une belle occasion pour affirmer une identité résolument tournée vers des projets de création qui allient inventivité, richesse de propos et une qualité de rencontre avec un public familial.

Un fondement à cet événement s'inscrit dans les questions de développement durable et tout particulièrement, la sensibilisation aux logiques de consommation.

Le festival est structuré sur quatre points d'appui :

- Les spectacles de rue (théâtre, marionnettes, danse, musique, cirque).
- Un marché des créateurs qui réunit uniquement des concepteurs dont la richesse de proposition est prépondérante.
- Des ateliers participatifs qui favorisent la découverte d'une pratique artistique.
- Un espace d'animation, avec des jeux collaboratifs et un manège à propulsion parentale pour les petits.

L'association Les Endimanché développe aussi des projets à l'année avec des spectacles chez l'habitant, l'accueil d'une compagnie en résidence, ainsi que des stages de sensibilisation aux pratiques artistiques et à l'environnement pour les jeunes et familles.

Budget prévisionnel : 33 750 € / soutien sur contrat de Parc : 3 000 € (région AURA)

3. SAISON CULTURELLE AUX ENTREMONTS / SALLE NOTRE-DAME (MO : ASSOCIATION AADEC)

PRESENTATION :

L'AADEC propose une programmation culturelle au sein de la salle Notre-Dame, au cœur de la vallée des Entremonts, mais aussi parfois « hors les murs ».

La programmation de la salle s'articule autour d'esthétiques orientées théâtre, musique et humour ; et se déroule sur 6 dates par an (les mois impairs) avec diffusion de spectacles et temps de médiation avec des groupes de publics identifiés dans le cadre de la politique jeunesse de l'AADEC, ainsi que l'accueil d'une équipe artistique en résidence.

Au cœur du massif, l'AADEC fait vivre une salle de diffusion et de création artistique culturelle. Entièrement équipée pour accueillir du spectacle vivant et du cinéma en milieu rural de moyenne montagne, cette salle de 150 places, par sa spécificité, est un véritable atout pour le territoire de Chartreuse

Budget prévisionnel : 36 102 € / soutien sur contrat de Parc : 3 000 € (région AURA)

4. FESTIVAL ARCHINATURE (MO : ASSOCIATION COGITO ERGO SUM)

PRESENTATION :

ArchiNature vise à investir les espaces naturels traversés par le cours des Guiers, par l'installation d'œuvres éphémères d'architecture, d'arts plastiques et de design créées pour des sites précis le long du Guiers et accompagnées d'actions/parcours de médiation culturelle et scientifique autour des œuvres et du paysage pour le grand public et les scolaires.

Cette opération, également suivie par les CAUE Isère et Savoie, participera de la découverte des sites naturels et des paysages sur le **thème de l'arbre**. Cette année, l'ONF est un nouveau partenaire qui s'associe au projet dans le cadre du label Forêt d'Exception.

Ce projet, qui bénéficie d'un programme Erasmus+, est également développé dans 3 autres pays européens en partenariat avec des structures et institutions locales, en Italie, en Grèce et au Portugal.

Budget prévisionnel : 56 400 € / soutien sur contrat de Parc : 5 000 € (région AURA)

5. RACONTE-MOI TES LENDEMAINS QUI CHANTENT : 10 000 PAS DE COTE DANS LE PARC DE CHARTREUSE (MO : ASSOCIATION UN EURO NE FAIT PAS L'PRINTEMPS)

PRESENTATION :

Au printemps et en été 2022, la conteuse Laurence Druon fait un pari : celui de cheminer à pied en Chartreuse en racontant les histoires d'arbres glanées ces dernières années, ainsi que des histoires d'animaux, de montagnes, de forêt, d'eau et des histoires de futurs désirables. En

animant des ateliers d'invention d'histoires aussi. En récoltant les témoignages des gens sur leurs parcours personnels et collectifs de transitions. En animant quand cela sera opportun des ateliers tels que la Fresque du Climat, ça chauffe dans les Alpes ou Ma vie bas carbone pour informer plus précisément sur le dérèglement climatique et inciter à s'engager.

Ce sera un grand tour dans tous les recoins de Chartreuse, qui montera aux plus hauts sommets et descendra dans les quartiers des villes-portes du Parc et dans les villages, qui tournera autour des lacs et des marais, explorera les Espaces Naturels Sensibles et les réserves naturelles, qui fera le lien entre ville et montagne, urbain et rural, enfants et aînés, résidents, touristes et randonneurs.

Cette aventure sera filmée pour prolonger l'aventure au-delà de l'été 2022

Budget prévisionnel : 23 694 € / soutien sur contrat de Parc : 5 000 € (région AURA)

Le budget total alloué aux projets culturels de la programmation 2022 du Parc est de 20 000 €

Pour information, l'ensemble de ces projets permettent d'implanter la culture et l'action artistique dans près d'une 20aine de communes du territoire du Parc, concernant des bassins de vie plus large encore. Ils permettront de profiter de près d'une 40aine de temps de spectacles et/ou de rencontres avec des artistes et des œuvres installés dans des lieux du quotidien ou insolites, mais dont le paysage est un écrin pour ces rendez-vous culturels.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les opérations culturelles de la programmation 2022,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision,***

Votants (en voix) : 37

Exprimés (en voix) : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – FORET

Points présentés par Gilbert GUIGUE, Vice-président en charge de la filière bois et de la forêt

6.1 – Opérations forêt-bois au titre de la programmation 2022

Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie

Description

L'opération consiste à expérimenter sur 2 ou 3 zones à définir la mise en place de chantiers en lisière afin d'étudier leur rentabilité et d'acquérir des références techniques adaptées au contexte local pour assurer leur entretien dans la durée. Pour des raisons opérationnelles, elle est prévue sur 2 ans afin d'avoir assez de temps pour réaliser une animation de qualité. Les zones potentiellement concernées par cette opération sont déjà repérées. Elles restent cependant à préciser : les Entremonts, le plateau des petites roches, St Pierre de Chartreuse, la Sure en Chartreuse ...

L'opération est prévue en plusieurs phase :

- Repérage en s'appuyant sur les propriétaires fonciers concernés, intéressés et moteur en lien avec les agriculteurs exploitant les prairies.
- Massification afin de constituer des unités de « gestion » adaptées à une action viable et suffisamment impactante pour l'exploitation agricole.

- Phase de chantiers suivi d'une analyse technico-économique et environnementale afin de construire une potentielle méthodologie adaptée au contexte local.
- Phase de sensibilisation via des journées de sensibilisation sur le sujet animée en lien avec les agriculteurs, les élus et propriétaires fonciers concernés.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation phase repérage et massification	5 000 €	Conseil départemental de l'Isère	5 000 €
Animation suivi chantier, analyse et sensibilisation	5 000 €	Conseil départemental de la Savoie	5 000 €
Total dépenses	10 000 €	Total recettes	10 000 €

Gilbert GUILGUE explique que ce travail se fera en grande partie avec les alpagistes.

Cédric VIAL approuve cette démarche, car la Région cherche à gagner du foncier agricole, elle s'appuiera donc sur le Parc.

Mathilde LOISEAU demande si le prévisionnel inclus les taxes de défrichement.

Cédric VIAL lui répond qu'en dessous de 5000 m² de défrichement il n'y a pas de demande à faire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire la demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Isère et du Conseil Départemental de la Savoie,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 37

Exprimés (en voix) : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois

Description

En Chartreuse, la forêt est une composante forte de l'identité et du dynamisme local, et doit répondre à des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux. La forêt du territoire génère de l'activité économique grâce à la valorisation des bois mais est également le lieu de nombreuses activités de plein air. Globalement la filière bois souffre d'un déficit en matière de communication sur son activité et ses métiers. L'effort en matière de sensibilisation entrepris depuis plusieurs années est à poursuivre, notamment en direction du jeune public.

L'opération se décompose en plus actions :

- Animation d'outils pédagogiques sur la sylviculture (marteloscope) en forêt publique et privée,
- Visite de chantiers en cours/échange avec les professionnels,
- Visites sur le thème de l'AOC Bois de Chartreuse en lien avec des artisans du territoire,
- Organisation et animation de plusieurs manifestation dédiée à la valorisation des métiers et des liens forêt-bois,
- Améliorer la communication en lien avec Grenoble Alpes métropole, Grand Chambéry, le Pays Voironnais et la stratégie Inter-tepos.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animations vis ma vie (forestiers, bucheron, artisans)	5 000 €	Conseil départemental de l'Isère	6 000 €
Animations manifestations métiers et liens forêt-bois	7 000 €	Conseil départemental de la Savoie	6 000 €
Total dépenses	12 000 €	Total recettes	12 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.***

Votants (en voix) : 37

Exprimés (en voix) : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.2 – Candidature à la mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »

Contexte

Dans le cadre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, il est proposé un appel à candidature (mesure 16.71) permettant la mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois (animation, fonctionnement et investissement).

Les dépenses éligibles concernent les coûts d'études liées aux stratégies, les coûts d'animations et les coûts directs des projets liés à la mise en œuvre des stratégies.

Cet appel à candidature est financé par les co-financeurs suivants : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ain, la Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, le conseil Savoie Mont Blanc, les agences de l'eau AELB et AERMC et le FEADER.

Proposition

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une stratégie forestière à travers la Charte Forestière de Territoire renouvelée en 2021. Cette Charte permet la coopération et la mise en réseau des partenaires techniques, institutionnels et financiers. Dans le cadre de sa stratégie «forêt bois», le Parc accompagne et collabore avec le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC). Afin de permettre l'animation de cette stratégie et la mise en place d'actions, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant la mesure 16.71 pour l'année 2023.

Cette candidature sera portée par le Parc en coopération avec les représentants des acteurs socio-professionnels forestiers (CIBC, CNPF, UPF73, GSC38 ...).

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	58 300 €	Région Auvergne Rhône Alpes	12 000 €
Coûts indirects	8 745 €	FEADER	14 818 €
		Auto-financement	40 227 €
Total	67 045 €	Total	67 045 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***

- **De valider le dépôt de dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre de la mesure 16.71,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 37
 Exprimés (en voix) : 37
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Gilbert GUIGUE

7 – TOURISME

Points présentés par le Président

7.1 – Accessibilité et préservation des milieux naturels – canyon de l'Infernet

Contexte

Le canyon de l'Infernet situé sur la commune de Quaix-en-Chartreuse est labélisé au PDESI de l'Isère depuis 2014 (*PDESI : espaces, sites et itinéraires reconnus au niveau départemental pour leur attractivité touristique, leur qualité de pratique et la prise en compte des espaces naturels dans lesquels ils s'insèrent*).

L'étude environnementale menée en de 2014 par le CEN38 a abouti à un plan d'actions pour stabiliser le site et poursuivre sa pratique dans les meilleures conditions avec trois points clés:

- Gouvernance : Quaix-en-Chartreuse, Grenoble Alpes Métropole, le Parc, le Département de l'Isère et des professionnels encadrants.
- Rééquipement du canyon : fait en 2020 par les fédérations, la CRS Alpes et le PGHM.
- Réfection des sentiers d'accès et de retour (avec conventionnement avec les propriétaires).

Cette réfection vise à préserver les sols de l'érosion et les milieux naturels mis à mal par la fréquentation du site. Des habitats reconnus prioritaires au niveau européen sont concernés : érablaies de ravin, tufières, ... Leur préservation doit être un des objectifs dans la gestion de l'activité canyon sur ce site.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

En 2020, le Parc a commandé une estimation de la nature et des coûts des travaux. Après échange avec les parties prenantes, la maîtrise d'ouvrage serait partagée :

Postes de dépenses (estimation 2020)	Coût	Maîtrise d'ouvrage
Organisation, études, installations de chantier	5 620€	PNR
Signalétique de départ	3 026€	CD38
Tronçon 1 : sentier multiusages	7 750€	commune : chantier participatif
	566 €	CD38
Tronçon 2 : signalétique	778€	CD38
Tronçon 3 : chemin d'accès	18525€	PNR
Tronçon 4 : chemin de retour	9 675€	PNR
TOTAL	45 940€	

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Etudes/chantier	5 620€	CD38	16 910€	50%
		Grenoble Alpes Métropole	10 146€	30%
Tronçons 3 et 4 avec options	28 200€	Autofinancement PNR (contrat parc)	6 764€	20%
TOTAL	33 820€	TOTAL	33 820€	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.2 – Convention avec Chartreuse Tourisme

Rappel

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à la réalisation d'opérations de l'association Chartreuse Tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels. La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Participation du Parc

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières, sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

Pour 2022, il est proposé que syndicat mixte du Parc naturel régional apporte une participation financière sur trois années (2022, 2023, 2024) à certaines actions portées par Chartreuse tourisme selon une liste d'opérations et un budget établis chaque année.

Chaque année, à la demande du Parc, et suite à son assemblée générale, l'association présentera le bilan technique et financier de son action auprès des instances du Parc, ainsi que le programme d'actions prévu pour l'année suivante.

Le programme détaillé accompagné par le Parc au titre de l'année 2022 sera présenté en séance. Il portera notamment sur les relations presse, la commercialisation (outil open system), les outils numériques, l'édition de supports de communication dont la carte touristique, le

financement de la mission « animation numérique et des partenariats institutionnels » assurés par la directrice de l'association.

Artur FATELA précise que l'idée d'une convention sur 3 ans est de donner de la visibilité à l'association pour leur permettre d'être plus serein et plus efficace.

Dominique ESCARON se félicite de voir tous les EPCI participer cette année, le budget est presque à la hauteur des espérances, et la boutique représentera une part importante dans leurs ressources propres.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. Les annexes financières pour 2023 et 2024 feront l'objet d'une délibération du Bureau syndical.***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON tient à faire part de quelques points :

Indemnités du Président et des Vice-présidents : elles représentent 1030 € brut pour le Président et 408 € pour les Vice-présidents, sachant qu'il n'y a aucune autre indemnité comme les frais kilométriques.

Maison du Parc : les travaux ont commencé. Sur les 18 lots, seulement 2 sont infructueux. Le lot bois a connu une très forte augmentation du prix de l'ordre de 30%. Au global c'est une augmentation de 6% par rapport à ce qui était prévu, ce qui n'est finalement pas si élevé en cette période de crise. Il a été décidé d'accélérer plutôt que d'attendre et de ne pas être sûr de la suite. Le démarrage officiel du chantier débutera en juin.

Cette opération sera financée à hauteur de 80 %.

Avancée de la charte : sur les 74 communes du périmètre, 65 ont déjà délibéré. Les communes d'Aiguebelette le Lac et de La Buissière n'ont pas souhaité adhérer.

Prochain bureau syndical : afin de présenter sereinement tous les dossiers, un bureau syndical aura lieu avant l'été, la date sera communiquée ultérieurement.

Visite du Préfet de l'Isère : sa visite prévu mercredi prochain a dû être annulée et est reportée au mercredi 1^{er} juin.

Véronique MOREL communique les dates des prochains webinaires : le 13/06 sur la forêt et son adaptation au changement climatique et le 20/06 sur les approvisionnements locaux, cantines, circuits courts et alimentation

Elle rappelle l'action « Participations » des Amis du Parc, qui est un collectif citoyen d'initiatives en Chartreuse. Le principe sera de cartographier les initiatives des associations et de les répertorier conformément à la charte du Parc.

Bertrand PICHON-MARTIN fait le bilan du Salon Territoire Chartreuse qui a eu lieu le week-end dernier : les exposants ont été lents à s'inscrire, mais au final il y a eu de nombreux corps de métiers, cette manifestation a été un réel succès, une réunion de débriefing aura lieu pour voir les améliorations qui pourraient lui être apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 50

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL
23 mai 2022 – 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie
VIAL Cédric

2^{ème} collègue

DOLGOPYATOFF BURLET Céline (pour
partie)
GERIN Anne (pour partie)

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert (pour partie)
WOLFF Corine

4^{ème} collègue

5^{ème} collègue

BREYTON Stéphanie
CLOUZEAU Dominique
DELPHIN Maurice
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GUSMEROLI Stéphane
LOISEAU Mathilde (pour partie)
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MOREL Véronique

6^{ème} collègue

7^{ème} collègue

MACHON Martine
PICHON-MARTIN Bertrand

membres de l'équipe technique

BELMONT Laure (pour partie)
FATELA Artur
GIRARD Coline (pour partie)
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Cédric
(pour partie)
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne (pour
partie)

3^{ème} collègue

4^{ème} collègue

BONNARDON Pierre à BREYTON Stéphanie
HABFAST Claus à ESCARON Dominique
BÂABÂA Jimmy

5^{ème} collègue

6^{ème} collègue

LAVAL Sylvain à WOLFF Corine

7^{ème} collègue

Invités

GAYMARD Hervé Président Conseil Départemental
de la Savoie
BRUN Jean-Jacques co-président CoSci
MADELRIEUX Sophie co-présidente CoSci